



VILLEPARISIS

CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE

3, Chemin de la Couronne

77270 VILLEPARISIS

conservatoire@mairie-villeparisis.fr

Règlement des études 2022

Avant-propos

Le présent règlement présente plusieurs objectifs :

- Structurer l'enseignement existant par rapport aux schémas nationaux d'orientation pédagogique
- Rationnaliser les pratiques pour une meilleure visibilité de l'apprentissage
- Offrir une égalité d'accès aux pratiques, tout en donnant à chacun les possibilités et les moyens de se concrétiser dans le monde artistique amateur qui nous entoure.
- Se projeter sur le développement et l'enrichissement des activités pour le nouveau conservatoire

Souhaitant donner davantage de moyens aux élèves pour leur apporter toutes les chances de se concrétiser dans la pratique collective, le parcours non diplômant a été limité au cycle III.

Le présent document présente des notes permettant de mieux différencier les apprentissages existants de ceux que nous souhaitons progressivement mettre en œuvre.

Il sera retouché par le conseil pédagogique au fil de l'évolution de l'établissement d'enseignement artistique.

Le conservatoire s'engage à mettre en œuvre tout dispositif permettant de donner à chaque élève toute la bienveillance nécessaire dans les différentes transitions.

Préambule :

Le fonctionnement pédagogique du Conservatoire de Villeparisis est défini par le présent « règlement des études » et placé sous l'autorité du Directeur qui agit dans le respect des orientations ministérielles ci-dessous :

- Schéma national d'orientation pédagogique de la musique.
- Schéma national d'orientation pédagogique de la danse.
- Charte de l'enseignement artistique spécialisé.

Il s'appuie également sur les orientations locales en matière de culture et d'enseignement artistique spécialisé, grâce à des partenariats et des conventions établis notamment avec le département de Seine et Marne.

Sa mise à jour est réalisée pour répondre à une modification des textes précités ou sur décision du Conseil pédagogique.

Il est à disposition de tous sur simple demande au secrétariat.

Ce document sert de référence et s'impose à l'ensemble des usagers du conservatoire.

Le conservatoire de Villeparisis propose deux spécialités de formations artistiques : la Musique et la Danse.

Principes :

Le conservatoire s'inscrit dans le paysage contemporain et reconnaît la diversité culturelle. Il encourage les démarches de création, de métissage et d'interdisciplinarité et entend participer à la transmission du patrimoine culturel actuel et passé.

Le conservatoire poursuit trois missions principales : Sensibiliser, Enseigner et Diffuser. Il se fixe également plusieurs objectifs :

- Assurer au plus grand nombre l'accès à un enseignement musical et chorégraphique spécialisé, diversifié et de qualité.
- Former conjointement et en parfaite harmonie, amateurs et préprofessionnels, et assurer le développement des pratiques musicales et chorégraphiques amateurs.
- Favoriser au-delà de l'enseignement, l'épanouissement et l'enrichissement des élèves par des rencontres, échanges et autres actions de découverte, de diffusion ou de création.
- Encourager les rencontres socioculturelles en mettant à l'honneur les pratiques collectives.
- Participer à la politique d'éducation artistique et culturelle de la ville, en privilégiant la collaboration avec les établissements scolaires.
- Mener des actions de sensibilisation, de diversification et de développement en direction des publics, en entretenant des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels, les organismes de création, de diffusion et de production artistiques et en étant acteur du projet transversal entre le Centre culturel Jacques Prévert et la Médiathèque Elsa Triolet.

Missions

Afin d'assurer une progression continue et perceptible, en donnant les moyens aux élèves de se situer, l'enseignement que le conservatoire propose est conçu de manière globale et progressive, avec des enseignements complémentaires.

L'élève suit un chemin balisé par des activités diversifiées. Il suit des cours réguliers tout au long de l'année et organisés selon une progression établie. Il est amené à présenter en public des travaux individuels et collectifs. Il participe à des ateliers et des stages organisés ponctuellement et il rencontre des pédagogues et des artistes invités en résidence. Il devient également un auditeur cultivé et privilégié des spectacles proposés par la Direction de l'Action culturelle et des établissements et structures de diffusion partenaires.

La formation de l'élève s'organise autour de choix et d'expérimentations, en concertation avec l'équipe pédagogique, mais aussi guidée par un engagement personnel.

Cet enseignement global s'articule pour que chaque composante séparée trouve un sens dans un tout cohérent. La discipline principale est nommée « dominante ». L'enseignant de cette discipline sera le professeur principal. Il est l'interlocuteur privilégié de l'élève et de sa famille. Le suivi est également assuré par le dossier informatisé de l'élève, ainsi qu'un document de liaison.

Organisation des études :

Le cursus de formation artistique est construit en 3 cycles d'apprentissage de plusieurs années et est évalué à différents moments tout au long du parcours. Il peut être précédé d'un cycle « découverte ».

L'évaluation s'organise sous différentes formes tout au long du cursus. Elle est complétée par le passage devant un jury de professionnels à chaque fin de cycle et pour chaque discipline. Sur la base des conclusions des différents spécialistes (internes et externes), de la validation des différentes composantes, le Directeur peut décerner un Brevet d'études musicales ou chorégraphiques en fin de 2^{ème} cycle et un Certificat d'études musicales ou chorégraphiques à l'issue du 3^{ème} cycle.

Tous les enseignements sont obligatoires, sauf si le caractère optionnel est mentionné. Afin d'orienter les élèves en fonction des prérequis fixés par les départements, des tests d'entrée peuvent être réalisés.

Les Diplômes

Brevet d'études musicales ou chorégraphiques (fin de 2^{ème} cycle)

Le BEM ou BEC contient plusieurs unités définies pour chaque dominante

Certificat d'études musicales ou chorégraphiques (fin de 3^{ème} cycle)

Le CEM ou CEC contient plusieurs unités définies pour chaque dominante

Un 2nd instrument ou une double spécialité peut être envisagée après l'avis de l'équipe pédagogique. Dans ces cas, il n'y aura pas systématiquement de « doublons » dans l'affectation aux disciplines complémentaires.

Une dispense peut être accordée par le Directeur après avis de l'équipe pédagogique pour motif de santé, sur présentation d'un certificat médical ou motif exceptionnel sur une année non consécutive, sauf si un avis médical mentionne une incapacité de pratique.

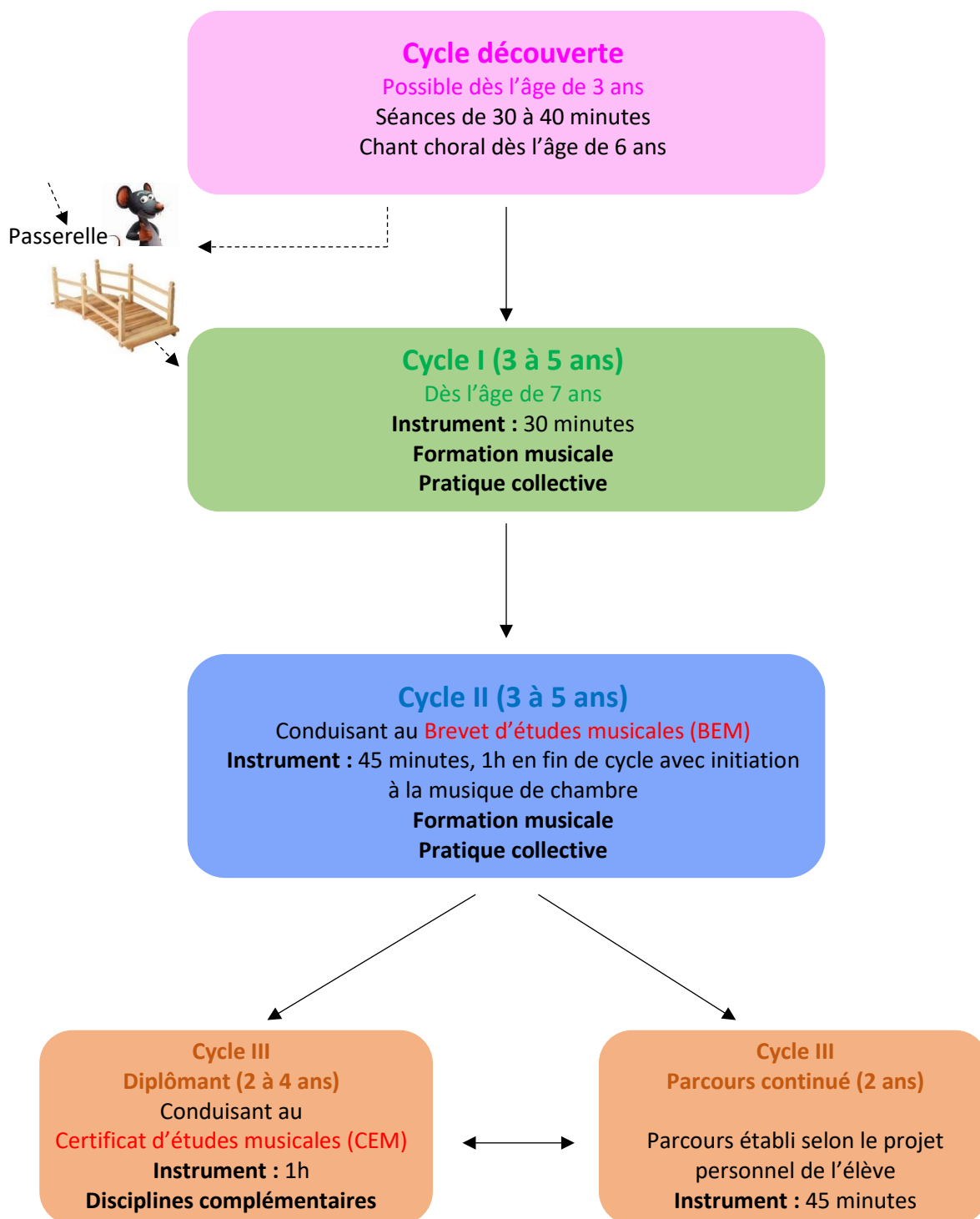
Une ellipse peut être demandée par écrit au Directeur après avis de l'équipe pédagogique pour motif de santé sur présentation d'un certificat médical ou de convenance personnelle sur un temps limité à une ou deux années consécutives. L'apprentissage est allégé pendant cette période et l'élève est évalué par contrôle continu exclusivement. A l'issue de cette période l'élève est réintégré au cursus selon le niveau défini par l'équipe pédagogique.

Une dérogation peut être accordée par le directeur sur proposition du conseil pédagogique.

Le parcours continué peut être accordé aux élèves ayant validé leur Brevet de fin de second cycle, mais ne souhaitant pas obtenir le certificat d'études musicales ou chorégraphiques. L'élève doit présenter un projet personnel par écrit au conseil pédagogique, qui, après validation, établira un parcours personnalisé non diplômant. À tout moment, l'élève peut demander à réintégrer le cursus.

Le parcours adulte (pour les instrumentistes et les danseur(euse)s est destiné aux élèves majeurs en parcours non diplômant. Un projet personnel sera exigé.

Le parcours instrumental



Le cycle découverte, « facultatif », est destiné aux élèves souhaitant s'initier à la musique par le jeu, l'exploration des matériaux sonores et le chant.

Chaque année est conçue pour que l'enfant puisse intégrer ce parcours à n'importe quel âge ceci dès l'âge de 3 ans.

Il est divisé en 4 groupes :

- Récréa'sons dès 3 ans : séance hebdomadaire de 30 minutes.
- Le jardin musical, dès 4 ans : séance hebdomadaire de 30 minutes.
- L'éveil 1, en grande section de maternelle : séance hebdomadaire de 30 minutes.
- L'éveil 2 en CP : séance hebdomadaire de 40 minutes.

Pour les plus petits, la musique sera abordée de manière sensorielle, puis l'utilisation de la percussion corporelle et la pratique d'instruments sera progressivement intégrée tout au long du cycle (instrument Baschet, petites percussions, tubes sonores, carillons, ...).

En éveil 2, les élèves seront plus précisément préparés au Cycle I grâce à des enseignements complémentaires et obligatoires :

- Ateliers de découverte : Initiation aux instruments du conservatoire auprès des professeurs de chaque discipline. Ce dispositif a vocation à aider les élèves dans leur choix instrumental. *30 minutes ponctuelles par atelier.*
- La chorale des moineaux favorisant le développement de l'oreille, l'écoute et le placement vocal. *45 minutes hebdomadaires.*

Une passerelle est proposée pour les élèves n'ayant pas la morphologie nécessaire pour débiter un instrument immédiatement, à celles et ceux dont l'intégration au conservatoire nécessite une préparation, aux éléments inscrits sur liste d'attente en instrument. Les élèves suivent les cours de Formation musicale et chant choral.

Pas d'examens pour le cycle découverte ni la classe passerelle. Les capacités des enfants sont sondées en continu par l'équipe enseignante.

L'initiation instrumentale pourra être envisagée avant l'âge de 7 ans sur avis du professeur.

Le cycle I, s'adresse aux élèves à partir de 7 ans, selon la morphologie permettant de débiter l'apprentissage d'un instrument.

L'élève musicien développe les bases d'une pratique individuelle et collective, en lui donnant les premiers repères d'une culture la plus ouverte possible. Il acquiert progressivement des savoir-faire et une maîtrise technique en lien avec un comportement social où l'écoute de l'autre et de soi-même permettent de s'épanouir. Il recevra les premiers outils d'une méthode et lui donnera les moyens de confirmer le choix d'une discipline principale.

Le cycle s'effectue en 5 ans maximum.

L'apprentissage hebdomadaire s'articule autour de plusieurs enseignements obligatoires :

- Un cours individuel d'instrument de 30 minutes.
- Un cours de Formation musicale d'1h, 1h30 au dernier niveau.
- +
- Une pratique collective et ou un exercice de créativité transversale.
- Ou
- Une initiation aux pratiques de groupe pour les musiques actuelles

Le cycle II est ouvert à tous les élèves ayant acquis leur fin de 1^{er} cycle et aux extérieurs répondant aux prérequis nécessaires.

Ce cycle s'inscrit dans la continuité du cyclé précédent en contribuant au développement artistique et musical personnel et en favorisant notamment une bonne ouverture culturelle. L'élève s'approprie le langage musical, acquiert les bases d'une pratique autonome et devient capable de tenir sa place dans une pratique collective.

Le cycle s'effectue en 5 ans maximum.

L'apprentissage hebdomadaire est articulé en vue d'obtenir le Brevet d'études musicales (BEM).

Enseignements accessibles dans ce cycle :

- Un cours individuel d'instrument de 45 minutes, 1h en fin de cycle dont 15 minutes dédiées à la préparation de la pièce de musique de chambre pour le BEM.
- Un cours de Formation musicale d'1h30, 2h au dernier niveau.
- Une pratique collective instrumentale dirigée et ou un exercice de créativité transversale, ou un groupe pour les musiques actuelles.
- Une pratique vocale **optionnelle** : chœur « A tempo ».

Le cycle III est ouvert à tous les élèves ayant acquis leur Brevet d'études musicales et aux extérieurs répondant aux prérequis nécessaires. C'est le dernier cycle d'études artistiques au conservatoire.

Tout en s'inscrivant dans la continuité des deux précédents cycles, le cycle III permet de multiplier et d'approfondir les compétences dans l'objectif d'une pratique amateur autonome. Il donne les moyens aux élèves d'être capables d'analyser et de prendre des responsabilités. Il confère enfin aux musiciens les outils nécessaires à une réflexion critique et approfondie grâce à des disciplines élargies permettant l'éclosion d'un projet artistique personnel innovant, préparant le musicien en tant qu'acteur dans le monde artistique amateur.

Le cycle s'effectue en 4 ans maximum.

L'apprentissage hebdomadaire est articulé en vue d'obtenir le Certificat d'études musicales (CEM).

Enseignements accessibles dans ce cycle :

- Un cours individuel d'instrument d'1h par semaine.
- Un cours de Formation musicale **optionnel** d'une année, de 2h par semaine¹.
- Une pratique collective instrumentale dirigée et ou un exercice de créativité transversale, ou un groupe pour les musiques actuelles.
- Une pratique collective instrumentale non dirigée pour les instruments acoustiques.
- Des enseignements d'érudition² possibles tels que la MAO, la culture musicale, l'écriture, l'arrangement ou l'improvisation.
- Projet personnel comprenant un travail d'analyse et de recherche, Stages, Séminaires et Concerts³.

¹ Le cours de Formation musicale en cycle III n'est pas créé pour la rentrée 2022

² Les enseignements d'érudition ne sont pas créés pour la rentrée 2022

³ Les contours du projet personnel seront précisés pour une mise en œuvre progressive à la rentrée 2023

La formation instrumentale

Une année d'initiation peut être décidée sur avis du professeur avant l'entrée en cycle 1. Les

3 cycles sont composés de plusieurs niveaux progressifs :

- **Cycle 1, 4 niveaux** : 1C1, 1C2, 1C3, 1C4
- **Cycle 2, 4 niveaux** : 2C1, 2C2, 2C3, 2C4
- **Cycle 3, 3 niveaux** : 3C1, COA1, COA2

Instruments accessibles

- **Claviers** : Piano
- **Cordes frottées** : Violon, Alto, Violoncelle
- **Instruments polyphoniques** : Guitare, Accordéon
- **Instruments amplifiés** : Guitare électrique, Basse électrique
- **Percussions** : Batterie
- **Vents** : Flûte traversière, Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone, Tuba

Évaluations

Elles s'effectuent tout au long des cycles par contrôle continu, ainsi que par une présentation de fin d'année, définie comme suit :

Audition de contrôle : présentation de fin d'année en cours de cycle. Cette audition permet de conseiller les élèves pour la suite de leur apprentissage.

Examen : présentation de fin d'année en fin de cycle. Cet Examen est organisé devant un jury composé de professionnels extérieurs au conservatoire présidé par le directeur. Le jury est souverain de ses décisions.

Exceptionnellement pour les cycles I et II et sur décision du professeur, certains élèves peuvent se présenter en fin de 3^{ème} année.

Épreuves

Cycle I : temps 10 minutes maximum

- Un morceau imposé attestant du niveau de fin de cycle.
- Un morceau choisi par l'élève sur les conseils du professeur permettant de mettre en valeur ses préférences et sa créativité.

Cycle II : temps 15 minutes maximum

- Un morceau imposé attestant du niveau de fin de cycle.
- Un morceau choisi par l'élève sur les conseils du professeur permettant de mettre en valeur ses préférences et sa créativité.
- Une pièce de musique de chambre pour les instruments acoustiques.

Cycle III

- Un programme de 20 minutes composé de pièces de différents styles et époques, dont une imposée.

Récompenses

Pour les Auditions de contrôle le passage est décidé par le département auquel est rattaché la discipline instrumentale.

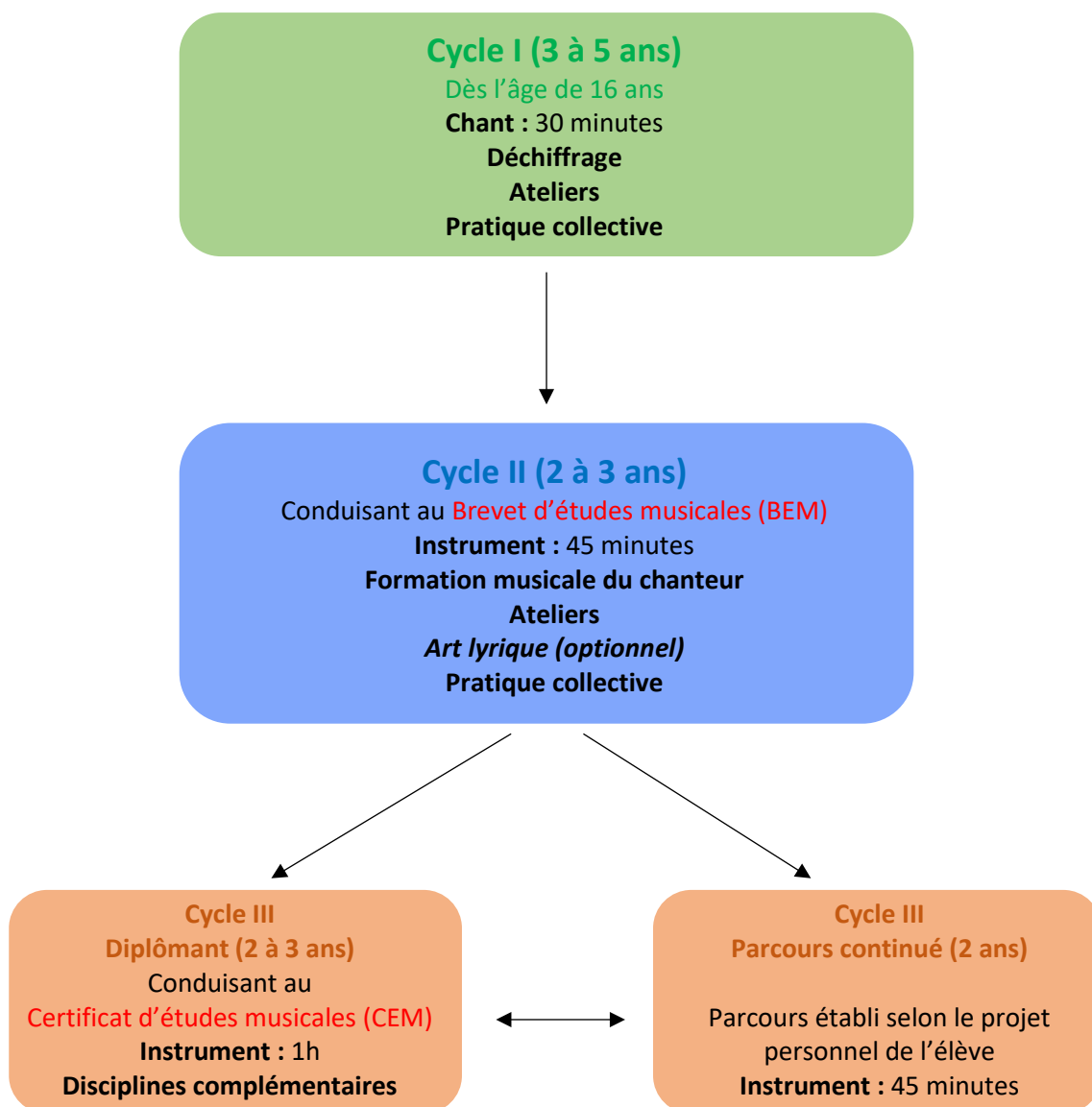
En fin de cycle l'Unité de Valeur instrumentale est acquise selon les objectifs requis pour le diplôme ou les prérequis nécessaires à l'entrée au cycle suivant.

Le cas échéant, si le jury souhaite éventuellement récompenser les qualités particulières de la prestation, une mention Assez Bien, Bien, Très Bien ou Très Bien avec Félicitations pourra être attribuée.

Lorsque l'élève n'a pas les acquis suffisants pour être admis au cycle supérieur, il est autorisé à effectuer une année supplémentaire et à se représenter l'année suivante, dans le cadre d'une 5^{ème} année (durée maximale en cycles I et II).

Lorsque l'élève échoue à l'issue de la 5^{ème} année, en application du schéma national, il est réorienté vers une autre spécialité artistique.

Le parcours Chant Lyrique



L'apprentissage du chant Lyrique propose une scolarité reposant sur l'apprentissage du chant complété par des enseignements généraux complémentaires.

Les études sont organisées en cycles, chacun définis par des objectifs propres, conduisant à une pratique autonome en amateur attestée par la délivrance d'un certificat d'études musicales.

L'enseignement ne peut se faire qu'à partir du moment où la voix définitive est installée et la musculature suffisamment développée. Les études de chant lyrique débutent donc à partir de l'âge 16 ans.

Il est possible de débiter le chant lyrique après avoir commencé un instrument.

Le cycle I

L'élève chanteur va développer les bases d'une pratique individuelle et collective, qui lui donneront les premiers repères d'une culture la plus ouverte possible. Il acquiert progressivement des savoir-faire (respiration, relation souffle/son, articulation, découverte des résonances) et une maîtrise technique où l'écoute de l'autre et de soi-même favorisent l'épanouissement vocal.

Le cycle s'effectue en 5 ans maximum.

L'apprentissage hebdomadaire s'articule autour de plusieurs enseignements :

- Un cours individuel de chant de 30 minutes.
- Un cours collectif de déchiffrage de 45 minutes.
- Ponctuellement, des ateliers collectifs « relation corps voix »
- Une pratique collective vocale : « Chœur de chambre ».

Le cycle II est ouvert à tous les élèves ayant acquis leur fin de 1^{er} cycle et aux extérieurs répondant aux prérequis nécessaires au moment de l'entretien avec le professeur.

Ce cycle s'inscrit dans la continuité du cycle précédent en contribuant au développement artistique et musical personnel et en favorisant notamment une bonne ouverture culturelle. L'élève s'approprie le langage musical appliqué à sa discipline, acquiert les bases d'une pratique autonome et devient capable de tenir sa place dans une pratique collective.

Le cycle s'effectue en 3 ans maximum.

L'apprentissage hebdomadaire est articulé en vue d'obtenir le Brevet d'études musicales (BEM).

Enseignements accessibles dans ce cycle :

- Un cours individuel de chant de 45 minutes.
- Un cours de Formation musicale chanteur d'1h⁴.
- Ponctuellement, des ateliers collectifs « relation corps voix ».
- Un cours d'atelier Lyrique optionnel avec un engagement à l'année.
- Une pratique collective vocale : « Chœur de chambre ».

Le cycle III est ouvert à tous les élèves ayant acquis leur Brevet d'études musicales et aux extérieurs répondant aux prérequis nécessaires après entretien avec le professeur. Il est l'aboutissement des études artistiques au conservatoire.

Tout en s'inscrivant dans la continuité des deux précédents cycles, le cycle III permet de multiplier et d'approfondir les compétences dans l'objectif d'une pratique amateur autonome. Il donne les moyens aux élèves d'être capables d'analyser et de prendre des responsabilités dans le cadre d'une pratique en amateur. Il confère enfin aux musiciens les outils nécessaires à une réflexion critique et approfondie grâce à des disciplines élargies permettant l'éclosion d'un projet artistique personnel inventif, préparant le musicien en tant qu'acteur et public dans le monde artistique amateur.

Le cycle s'effectue en 3 ans maximum.

L'apprentissage hebdomadaire est articulé en vue d'obtenir le Certificat d'études musicales (CEM).

Enseignements accessibles dans ce cycle :

- Un cours individuel de chant d'1h.
- Un cours de Formation musicale chanteur de 1h30 par semaine.
- Un atelier de diction,
- Un ateliers collectifs hebdomadaire avec différentes thématiques 30 minutes :
 - « Relation corps voix ».
 - Diction
- Un atelier lyrique
- Une pratique collective au choix : chœur de chambre ou musique de chambre.
- Des enseignements optionnels d'érudition⁵ possibles tels que le Piano complémentaire, la MAO, la culture musicale, l'écriture, l'arrangement ou l'improvisation.
- Projet personnel⁶ comprenant un travail d'analyse et de recherche, Stages, Séminaires et Concerts.

Évaluations

⁴ Formation musicale du chanteur : sera proposée pour le nouveau conservatoire.

⁵ Les enseignements d'érudition ne sont pas créés pour la rentrée 2022

⁶ Les contours du projet personnel seront précisés pour une mise en œuvre progressive à la rentrée 2023

Tout au long des cycles en contrôle continue, ainsi qu'une présentation de fin d'année. Les premières années nous parlerons d' « Audition de contrôle ».

En fin de Cycle un « examen » est organisé devant un jury composé de professionnels extérieurs au conservatoire. Le jury est souverain de ses décisions.

Exceptionnellement et sur décision du professeur, certains élèves peuvent se présenter en fin de 3^{ème} année en cycle I et en 2^{ème} année en cycle II.

Épreuves Cycle I :

- Un air, un lied ou une mélodie imposé(e) individuellement attestant du niveau de fin de cycle.
- Une pièce choisie par l'élève sur les conseils du professeur permettant de mettre en valeur ses préférences et sa créativité.

Cycle II :

- Un air, un lied ou une mélodie imposé(e) individuellement attestant du niveau de fin de cycle.
- Un air d'opéra ou d'opérette au choix dans une liste restreinte proposée par le professeur.
- Une pièce de musique de chambre ou un duo vocal.

Cycle III

- Un programme de 20 minutes composé de pièces de différents styles et époques, dont
 - Une en Italien
 - Une en Allemand ou en Français

Récompenses

Pour les Auditions de contrôle le passage est décidé par le département voix.

En fin de cycle l'Unité de Valeur vocale est acquise selon les objectifs requis pour le diplôme ou les prérequis nécessaires à l'entrée au cycle suivant.

Le cas échéant, si le jury souhaite éventuellement récompenser les qualités particulières de la prestation, une mention Assez Bien, Bien, Très Bien ou Très Bien avec Félicitations pourra être attribuée.

Lorsque l'élève n'a pas les acquis suffisants pour être admis au cycle supérieur, il est autorisé à effectuer une année supplémentaire et à se représenter l'année suivante, dans le cadre d'une 5^{ème} année en cycle I ou d'une 3^{ème} année en cycle II.

Lorsque l'élève échoue à l'issue de la 5^{ème} année en cycle I ou de la 3^{ème} année en cycle II, en application du schéma national, il est réorienté vers une autre spécialité artistique.

Parcours non diplômant ou continué

Un cours de chant individuel complété par des enseignements optionnels définis selon le projet personnel de l'élève. Il n'y a pas d'évaluations autre que les conseils du professeur lors des séances ou prestations publiques.

Les enseignements musicaux complémentaires

Le choix des enseignements complémentaires en cycle II et III s'effectue selon les UV nécessaires à l'obtention des BEM et CEM. Pour le CEM, chaque dominante induit une liste d'UV nécessaires, choisie en concertation avec le professeur de la dominante.

Les évaluations s'organisent de différentes manières (examens, dossiers, contrôle continue, restitution publique) selon la discipline.

La Formation musicale (FM)

Cette discipline donne aux élèves les outils nécessaires à la maîtrise de la lecture, de la compréhension d'un texte musical et de l'audition. Les exercices proposés sont progressifs et mis en lien constant avec une époque, un compositeur, un projet ou un concert, afin que l'élève puisse donner du sens à son apprentissage.

Les cours de formation musicale sont obligatoires jusqu'en fin de cycle II. Le cycle I est accessible aux enfants à partir du CE1.

Le parcours s'établit de la manière suivante :

- **Cycle I** : 1C1, 1C2, 1C3, 1C4
- **Cycle II** : 2C1, 2C2, 2C3, 2C4
- **Cycle III** : FM approfondissement

La Formation musicale chanteur (FMC)⁷

L'enseignement est accessible aux élèves de cycle II inscrits en dominante. Cette discipline est précédée d'un parcours en cycle I axé sur le déchiffrage du chanteur. Les élèves peuvent toutefois, s'ils le désirent suivre le cours de Formation musicale Adultes pendant 2 ans.

Conçue de manière progressive, l'enseignement est articulé de la même manière que la Formation musicale des instrumentistes, en mettant toutefois un accent particulier sur l'intonation, l'improvisation et le déchiffrage.

⁷ La Formation musicale du chanteur n'est pas créée pour la rentrée 2022. Les chanteurs peuvent suivre le cours de Formation musicale Adultes. Une mise en œuvre progressive est à l'étude.

La Formation musicale musiques actuelles (FM MA)

En cycle I, il convient de suivre les cours du cursus instrumental.

A partir du cycle II, l'élève en musiques actuelles suivra ce cours dont les principes de formation ne diffèrent pas des autres instruments.

L'élève doit en effet continuer à parfaire les éléments appris en cycle I, notamment en matière de lecture, de compréhension d'un texte musical et d'audition.

Par ailleurs, spécifiquement adapté aux styles abordés en instrument et groupes.

Les cours de formation musicale musiques actuelles sont obligatoires jusqu'en fin de cycle II.

Les Pratiques collectives

Le schéma national d'orientation pédagogique a placé les pratiques collectives au centre de la formation artistique. Elles sont à considérer comme de véritables dénominateurs communs de l'ensemble des disciplines, mais aussi comme moteur pour l'élève, lui permettant de s'épanouir, d'enrichir son parcours, contribuant au développement de sa curiosité et construisant sa motivation.

Le conservatoire a naturellement fait le choix de les placer au centre de l'apprentissage. La plupart des élèves, qu'ils deviennent amateurs ou professionnels, joueront ensemble, et le conservatoire doit les y préparer.

La musique d'ensemble permet de développer des qualités musicales liées à l'écoute des autres : justesse, équilibre, mise en place rythmique, relation de timbres... Par ailleurs la notion de respect et d'écoute de l'autre, tout en partageant une passion à travers de multiples expériences est facteur de sociabilisation dans le monde qui nous entoure.

Cela implique des efforts dans le comportement : ouverture vers les autres et écoute, humilité, remise en question, solidarité, sens des responsabilités, sens de l'équilibre, disponibilité, curiosité...

Restitutions publiques : Selon les ensembles et les capacités des instrumentistes, des formats différents seront mis en œuvre (auditions, plein air, concert). En effet, le risque d'exposition trop rapide sur une grande scène devant un public parfois inconnu, peut susciter chez les plus jeunes un manque de confiance qui écroule toute la mise en œuvre réalisée.

L'évaluation : Les capacités des élèves seront évaluées en continue par leur implication dans les différents ensembles, le travail personnel et la réalisation publique.

1. Les pratiques collectives dirigées

Travailler sous la direction d'un chef constitue un apprentissage spécifique qui va bien au-delà de la gestuelle :

- Découvrir de nouveaux instruments
- Se fondre dans un son d'ensemble, un son de pupitre
- Suivre exactement les indications du chef en contrôlant l'initiative personnelle, apprentissage des comportements et réflexes du musicien devant un chef
- Développer une oreille musicale par l'écoute intérieure et celle des autres ; prise de conscience de la justesse individuelle et collective
- Notion de réalisation commune d'un projet musical adapté au niveau instrumental des élèves
- Participer à une production collective sous différentes formes

Pratiques vocales enseignées :

- Chorale des Moineaux : Entrée au CP et CE1
- Chorale des Rossignols : Dès l'âge de 8 ans
- Chœur A tempo : Pour les ados dès l'entrée en 6^{ème}
- Chœur de Chambre : Adultes

Pratiques instrumentales enseignées :

Pour les instrumentistes en 1C1 et 1C2 : Initiation :

- Atelier « Baby cordes » pour les cordes frottées
- Atelier « les p'tits vents » pour les vents
- Atelier « Cordes avides » pour les guitaristes

Pour les instrumentistes en 1C3 et 1C4 : Premiers pas à l'orchestre :

- « Pianissimo » pour les cordes frottées
- « Harmonie junior » pour les vents et percussions
- « Guitarama » pour les guitaristes
- « Accordéons junior » pour les accordéonistes

Pour les élèves en cycle II et III :

- Orchestre Opus
- « Guitarissimo » pour les guitaristes
- Orchestre d'accordéons

2. Les Pratiques collectives non dirigées

Travailler sans chef pour aborder la musique en petites formations rassemblant des instruments différents (à partir du duo), permet de développer plusieurs compétences conduisant l'élève vers l'autonomie et la créativité.

Quelque soit le choix de la formation, grâce à un vaste répertoire d'œuvres écrites par des compositeurs de toutes les époques (musique ancienne, baroque, classique, romantique, moderne et contemporaine) et d'esthétiques différentes, le programme étudié participera à l'ouverture des élèves vers un élargissement de leur champ musical et culturel.

Plusieurs objectifs seront exploités tout au long de cet apprentissage :

- Développement de l'écoute et de la sensibilité favorisant une interaction entre les musiciens
- Évoluer dans une perception commune de la musique et trouver sa place dans le groupe : Mise en œuvre des gestes et techniques de respiration pour permettre de communiquer et de libérer les énergies
- Rechercher les équilibres musicaux, s'adapter aux conditions et aux contraintes acoustiques d'un espace
- Enrichir son expression et sa sensibilité artistique permettant de laisser éclore l'interprétation collective
- S'ouvrir vers de nouveaux répertoires
- Affirmer sa présence scénique en utilisant les techniques de gestion du trac et en ayant une réflexion artistique et autonome.

Pour le département de musiques actuelles dès le cycle I

- « Groupe initiation MA » pour les musiques actuelles

Pour les instrumentistes du parcours acoustique dès le Cycle II Année 4

- Musique de chambre⁸ : jouer ensemble en duo, trio, ...
En 2C4 l'initiation à la musique de chambre sera dispensée dans le cadre du cours d'instrument.
A partir du Cycle III, les groupes ont un cours de 30 minutes par semaine, sur 1 projet d'un semestre par an, aboutissant à une prestation musicale publique.

Pour le département de musiques actuelles dès le cycle II

- Groupe MA
- Groupe Jazz
- Groupe Variété / blues
- Groupe Accord'âmes

Les enseignements d'érudition⁹

1. La culture musicale

Cours d'histoire de la musique, permettant d'élargir ses connaissances stylistiques en termes d'époque ou d'auteurs.

2. Le piano complémentaire et l'harmonisation au clavier

Accessible à tout instrumentiste souhaitant avoir les bases du clavier. Cet enseignement est vivement conseillé aux chanteurs.

L'harmonie au clavier permet de mettre en pratique les différentes couleurs de l'harmonie tonale et actuelle. Vivement conseillée pour les Pianistes.

3. La MAO¹⁰

La Musique assistée par ordinateur permettra à tout instrumentiste de graver des partitions dans des logiciels de gravure tels que Finale, mais permettra également du séquençage de matériaux sonores.

⁸ Musique de chambre : mise en œuvre pour la rentrée 2022

⁹ Les enseignements d'éruditions ne sont pas créés, une étude sera menée avec l'arrivée du nouveau bâtiment pour les encadrer

¹⁰ La musique assistée par ordinateur pourra être mise en œuvre à l'horizon 2025 dans le nouveau bâtiment

4. *L'écriture, l'arrangement*

Que cela soit dans le domaine traditionnel ou actuel, ce cours vous permettra de composer de courtes pièces dans le langage tonal et de vous initier à l'arrangement de pièces existantes.

5. *L'improvisation*

Cette discipline donnera les moyens de faire de la musique sans partition, grâce à des outils intéressants. Cet enseignement est également un moyen de compléter la pratique musicale en public en approfondissant gestion du corps et du trac. L'improvisation est un moyen de prendre confiance en soi.

Projet personnel, Stages, séminaires, concerts

Accessible en cycle III

Sous la responsabilité de l'enseignant principal, le suivi de ce module permet de s'ouvrir davantage aux pratiques du mode musical. Qu'il s'agisse de stages au contact de professionnels, de séminaires auprès d'artistes en résidence ou de l'analyse de concerts, cet enseignement complètera utilement les apprentissages du conservatoire.

Point final des études du conservatoire, un projet permettra aux élèves les plus avancés de concrétiser un travail personnel innovant en bénéficiant de l'accompagnement des professeurs du conservatoire.

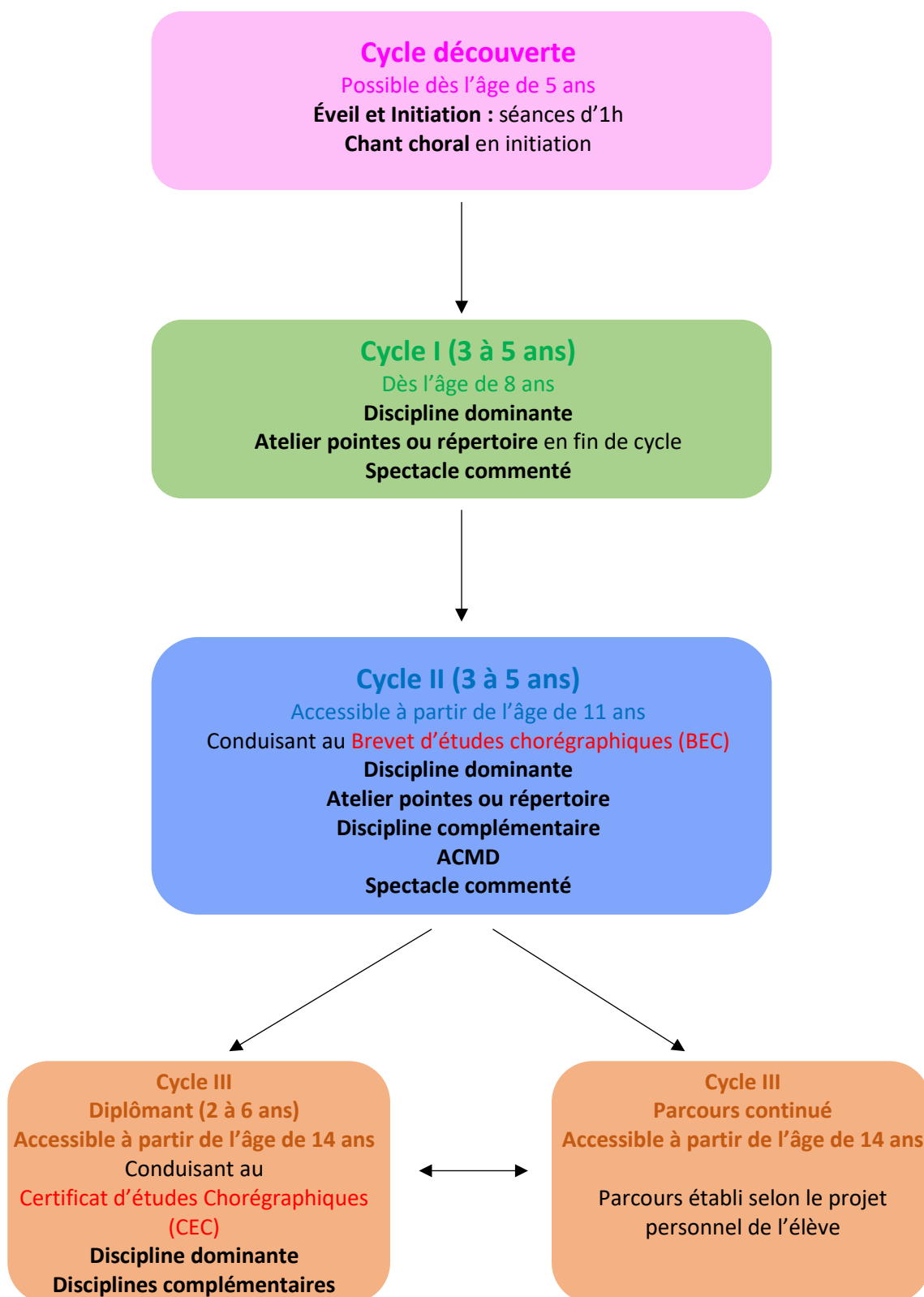
Il s'agira de donner les moyens aux plus avancés d'être un musicien ouvert et responsable dans le monde musical amateur.

Diction et Art lyrique

Ce cours s'adresse aux élèves du cursus chant lyrique. Il donnera les moyens d'interpréter un texte en toute intelligibilité.

Des séances permettront également de travailler sur des ensembles d'opéra et d'opérettes avec un travail de technicité spécifique sur les articulations, l'écoute et la mise en scène.

Le parcours danse



Le cycle découverte, sans être obligatoire, est destiné aux élèves souhaitant s'initier à la danse. Chaque année est conçue pour que l'enfant puisse intégrer ce parcours à n'importe quel moment.

Il est divisé en 3 groupes :

- L'éveil, dès 5 ans : séance hebdomadaire d'1 heure.
- L'initiation 1 en classe de Cours préparatoire : séance hebdomadaire d'1 heure.
- L'initiation 2, en classe de CE1 : séance hebdomadaire d'1 heure.

Afin de répondre aux possibilités morphologiques adéquates de l'enfant pour suivre l'enseignement, les élèves pourront s'inscrire à partir de l'âge de

- 5 ans au plus tard au 31 décembre de l'année scolaire en cours, pour l'éveil.
- 6 ans au plus tard au 31 décembre de l'année scolaire en cours, pour l'initiation 1.
- 7 ans au plus tard au 31 décembre de l'année scolaire en cours, pour l'initiation 2.

Lorsque l'élève s'inscrit en initiation 1, il s'engage pour une durée de 2 années.

Pour les plus petits, seront abordés l'exploration de l'espace et du temps, la reconnaissance et l'expérimentation ludique d'éléments gestuels simples, la découverte du spectacle vivant et la mise en situation chorégraphique. Puis, au fil du cycle l'enseignement s'enrichira de musicalité, de créativité, de la relation aux autres, d'une expérimentation des principes et techniques de la danse et permettra de s'adapter à l'évolution, l'âge et la maturité de chacun.

En initiation 1 et 2, les élèves seront plus précisément préparés à la relation entre la musique et le mouvement grâce au chant choral complémentaire et obligatoire :

- La chorale des moineaux¹¹ favorisant le développement de l'oreille, l'écoute et la notion rythmique. *45 minutes hebdomadaires.*

Pas d'examens pour le cycle découverte. Les capacités des enfants sont sondées en continue par l'équipe enseignante, notamment lors du gala organisé tous les deux ans.

¹¹ Enseignement mis en œuvre à la rentrée 2022

Le cycle I, s'adresse aux élèves à partir de 8 ans. A l'issue du premier cours le professeur se réserve le droit d'orienter l'enfant sur un cours plus adapté à son niveau et son âge.

L'élève danseur va approfondir sa structuration corporelle, parfaire son expression artistique grâce à des éléments techniques de la danse, du langage et de l'expressivité.

Le cycle s'effectue en 5 ans maximum.

L'apprentissage hebdomadaire s'articule autour de plusieurs enseignements :

- Un cours de danse de 2 séances hebdomadaires :
 - 1h + 1h15 avec formation musicale en 1^{ère} et 2^{ème} année.
 - 2 fois 1h15 dont 15 minutes de formation musicale en 3^{ème} année.
 - 2 fois 1h30 dont 15 minutes de formation musicale en dernière année.
- Un cours atelier pointes et ou répertoire en fin de cycle 1 : 1h30 hebdomadaire.
- Une séance par an sur un spectacle de danse visionné en cours ou suivi à l'extérieur du conservatoire et commenté avec le professeur.

Le cycle II est ouvert à tous les élèves à partir de l'âge de 11 ans ayant acquis leur fin de 1^{er} cycle et aux extérieurs répondant aux prérequis nécessaires.

Ce cycle s'inscrit dans la continuité du cyclé précédent en contribuant au développement artistique personnel et en favorisant notamment une bonne ouverture culturelle. L'élève s'approprie la danse comme langage artistique en approfondissant notamment les acquis et leur enrichissement. L'élève est progressivement amené à développer sa créativité et son endurance.

Le cycle s'effectue en 5 ans maximum.

L'apprentissage hebdomadaire est articulé en vue d'obtenir le Brevet d'études chorégraphiques (BEC).

Enseignements accessibles dans ce cycle :

- Un cours de danse de 2 séances hebdomadaires : 1h30 + 1h45 avec formation musicale.
- Un cours atelier pointes et ou répertoire : 1h hebdomadaire.
- Un cours d'Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé¹², 30 minutes mensuelles.
- Une discipline de danse complémentaire¹³ d'1h par quinzaine.
- Deux séances par an sur un spectacle de danse visionné en cours ou suivi à l'extérieur du conservatoire et commenté avec le professeur.

¹² L'analyse du corps dans le mouvement dansé sera proposée pour le nouveau conservatoire.

¹³ L'approche complémentaire systématique par 15aine sera proposé pour le nouveau conservatoire.

Le cycle III est ouvert à tous les élèves âgés d'au minimum 14 ans, ayant acquis leur Brevet d'études musicales et aux extérieurs répondant aux prérequis nécessaires. Il est l'aboutissement des études artistiques au conservatoire.

Tout en s'inscrivant dans la continuité des deux précédents cycles, le cycle III permet d'accroître et approfondir les compétences dans l'objectif d'une pratique amateur autonome de la danse, notamment dans l'appropriation du langage artistique et de l'interprétation. Il donne les moyens aux élèves d'être capables d'analyser et de prendre des responsabilités dans le cadre d'une pratique en amateur. Il confère enfin aux danseurs les outils nécessaires à une réflexion critique et approfondie grâce à des disciplines élargies permettant l'éclosion d'un projet artistique personnel inventif, préparant le danseur en tant qu'acteur dans le monde artistique amateur.

Le cycle s'effectue en 4 ans maximum.

L'apprentissage hebdomadaire est articulé en vue d'obtenir le Certificat d'études chorégraphiques (CEC).

Enseignements hebdomadaires accessibles dans ce cycle :

- Un cours de danse hebdomadaire de 2 séances de 2h15 avec formation musicale.
- Un cours d'Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé¹⁴, d'1h.
- Un cours de Culture chorégraphique¹⁵ d'1h30, comprenant l'étude du répertoire.
- Une discipline de danse complémentaire¹⁶ d'1h30 par quinzaine.
- Projet personnel¹⁷ comprenant un travail d'analyse et de recherche, Stages, Séminaires, Spectacles, Expositions et Concerts.

Les 3 cycles sont composés de plusieurs niveaux progressifs :

- **Cycle 1, 4 niveaux** : 1C1, 1C2, 1C3, 1C4
- **Cycle 2, 4 niveaux** : 2C1, 2C2, 2C3, 2C4
- **Cycle 3, 3 niveaux** : COA1, COA2, COA3

Dominantes possibles

- **Classique**
- **Moderne Jazz**
- **Contemporaine**

¹⁴ L'analyse du corps dans le mouvement dansé sera proposée pour le nouveau conservatoire.

¹⁵ La culture chorégraphique sera proposée pour le nouveau conservatoire.

¹⁶ L'approche complémentaire systématique par 15aine sera proposé pour le nouveau conservatoire.

¹⁷ Les contours du projet personnel seront précisés ultérieurement avec une mise en place progressive.

Évaluations

Tout au long des cycles en contrôle continue, par la participation et l'implication aux spectacles, ainsi qu'une présentation de fin d'année. Les premières années nous parlerons d'« Audition de contrôle ». L'équipe enseignante peut éventuellement organiser des évaluations en milieu d'année afin d'orienter le travail des élèves.

En fin de Cycle un « examen » est organisé devant un jury composé de professionnels extérieurs au conservatoire. Le jury est souverain de ses décisions.

Exceptionnellement et sur décision du professeur, certains élèves peuvent se présenter en fin de 3^{ème} année (uniquement pour les cycles I et II).

Épreuves

Cycle I

- Des variations attestant du niveau de fin de cycle.
- Une improvisation en solo, duo ou trio sur une pièce musicale imposée.
- Des questions relatives aux enseignements complémentaires.

Cycle II

- Des variations attestant du niveau de fin de cycle.
- Une improvisation solo sur une pièce musicale imposée.
- Une création en duo ou en trio sur une pièce musicale imposée.
- Des questions relatives aux enseignements complémentaires.

Cycle III : Un programme comprenant

- Une variation improvisée dans la dominante considérée
- Une interprétation libre créée par le candidat sur une musique de son choix.
- Une variation technique sur une discipline de danse complémentaire.
- Des questions relatives aux enseignements complémentaires.

Récompenses

Pour les Auditions de contrôle le passage est décidé par le département danse. En fin de cycle l'Unité de Valeur danse s'acquiert à partir de 10/20.

Le cas échéant, si le jury souhaite éventuellement récompenser les qualités particulières de la prestation, une mention Assez Bien, Bien, Très Bien ou Très Bien avec Félicitations pourra être attribuée.

Lorsque l'élève n'a pas les acquis suffisants pour être admis au cycle supérieur, il est autorisé à effectuer une année supplémentaire et à se représenter l'année suivante, dans le cadre d'une 5^{ème} année (durée maximale en cycles I et II).

Lorsque l'élève échoue à l'issue de la 5^{ème} année, en application du schéma national, il est réorienté vers une autre spécialité artistique.

Parcours non diplômant

Dans le cadre d'un parcours continué à l'issue du second cycle et pour les adultes. Deux cours de danse seront organisés dans la semaine à raison de 2h15.

Aucune autre discipline ne sera proposée dans le cadre de ce parcours, mais les élèves participeront aux différents projets chorégraphiques et s'ils le souhaitent aux sorties culturelles.

Il n'y a aucun examen dans ce parcours mais l'accompagnement continu (conseil) sera priorisé et une variation libre présentée au professeur en fin d'année.

Aucune limite de temps n'est donnée pour ce parcours dans la limite des aptitudes physiques.

Projet de Classes à horaires aménagés Danse

L'équipe pédagogique souhaite pouvoir renforcer le pont entre l'éducation nationale et le conservatoire avec la mise en place de classes à horaires aménagés. Dès que les conditions de pratique seront réunies, les acteurs du conservatoire, de la collectivité et des collèges de Villeparisis se réuniront afin d'envisager de créer ce dispositif pour le territoire